

Assurance et cartes de crédit

La protection offerte est-elle complète?

Les conseillers en voyages qui proposent une assurance à leurs clients se font bien souvent répondre : « non merci, j'ai une assurance avec ma carte de crédit. »

Pour être sûr que vos clients bénéficient de la protection appropriée, voici les questions qu'ils devraient poser à leur compagnie de carte de crédit.

Choses à savoir au sujet de l'assurance voyage offerte par les cartes de crédit :

- Les protections varient énormément
- Les restrictions peuvent viser la durée du voyage et l'âge
- Les prestations de soins médicaux peuvent être insuffisantes pour payer un traitement
- L'assurance ne couvre pas nécessairement l'annulation de voyage ou la perte des bagages
- Des garanties en cas d'accident d'avion et de décès accidentel ne sont peut-être pas offertes

1. Dois-je payer mon voyage avec votre carte de crédit afin d'activer l'assurance?
2. Combien de jours suis-je couvert? Et si je voyage plus longtemps? Autorisez-vous les prolongations?
3. Les soins hospitaliers et médicaux d'urgence sont-ils tous couverts? Jusqu'à concurrence de quel montant? Mon âge, mes antécédents médicaux, les médicaments que je prends ou mes états de santé préexistants ont-ils un effet sur ma couverture?
4. Suis-je couvert si un service d'ambulance aérien est nécessaire pour mon retour au Canada?
5. Certains sports sont-ils exclus en vertu de cette assurance?
6. Préconisez-vous le paiement direct ou alors garantisiez-vous le paiement de l'établissement de soins de santé? Dois-je payer une franchise?
7. Assurerez-vous la coordination avec mon régime provincial d'assurance maladie ou dois-je plutôt vous soumettre le solde de ma demande de règlement?
8. Mes prestations sont-elles annulées si j'ometts d'effectuer un paiement sur ma carte de crédit pendant que je suis en voyage?
9. Offrez-vous un service d'assistance téléphonique sans frais 24 heures sur 24, sept jours sur sept? Le cas échéant, ce service est-il exploité à l'interne ou par un fournisseur de services d'assistance?
10. Les frais engagés avant mon départ (billets d'avion, hôtel, taxes, frais d'administration) sont-ils entièrement couverts en cas d'annulation de la totalité de mon voyage?
11. Suis-je couvert pour l'annulation ou l'interruption de mon voyage si mon compagnon de voyage se blesse ou tombe malade?
12. Suis-je couvert en cas d'annulation de voyage si je ne peux habiter ma résidence principale en raison d'un incendie, d'une inondation, d'une tornade ou d'un désastre écologique?
13. Quelle est votre définition de membre de la famille? Ma carte de crédit protège-t-elle tous les membres de ma famille? Qu'advierait-il si ma mère âgée tombait soudainement malade? Serais-je couvert si je devais annuler mon voyage?
14. Suis-je couvert en cas d'annulation ou d'interruption de voyage si un nouvel avis aux voyageurs concernant ma destination est publié?

Sachez expliquer comment l'assurance voyage protège vos clients grâce aux outils de vente et aux formations sur le site réservé aux partenaires commerciaux au www.allianz-assistance.ca.

Pour plus de renseignements, appelez les Services aux agences au 1-800-465-4279.

Global Assistance

Allianz 